Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 22 juin 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : *INTE2118485A*

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, le ministre de l'intérieur et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 13 avril 2021, le 11 mai 2021 et le 15 juin 2021 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1er. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées, sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Afin de prendre en compte des erreurs matérielles, les annexes I des arrêtés interministériels du 20 avril 2021 (NOR : *INTE2112080A*) et du 18 mai 2021 (NOR : *INTE2114775A*), publiés au *Journal officiel* de la République française le 7 mai et le 6 juin 2021, sont modifiées par l'annexe III du présent arrêté.

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 juin 2021.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises,
A. THIRION

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
L. CORRE

Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la relance, chargé des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur
chargé de la 5e sous-direction
de la direction du budget,
P. CHAVY

ANNEXES

ANNEXE I

COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Communes d'Ambronay (2), Saint-André-de-Bâgé (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Cize (1), Jasseron (4), Poncin (1), Saint-Didier-de-Formans (2).

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Hinacourt (1), Laon (1).

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 juin 2020

Communes d'Avrilly (3), Saint-Didier-en-Donjon (3).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Bessay-sur-Allier (4), Cesset (3), Chapelle-aux-Chasses (La) (2), Chavenon (2), Chavroches (3), Cognat-Lyonne, Deux-Chaises (2), Ébreuil (2), Langy (2), Saint-Gérand-le-Puy (3), Sauvagny (2).

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 juin 2020

Communes de Gras (2), Viviers (3).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Bogy (1), Saint-Marcel-lès-Annonay (1), Sarras (1).

DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Liart (1).

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes d'Arrentières (1), Courtaoult (2), Courteranges (1), Lentilles (1), Mathaux (1), Rosnay-l'Hôpital (1), Vallentigny (1), Vallières (1).

DÉPARTEMENT DU CHER

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Morlac (4).

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Favars (1), Saint-Aulaire (3).

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 juin 2020

Communes d'Auxant (1), Échevronne (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Darcey (2), Riel-les-Eaux (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Binges (2), Chenôve (3), Corpeau (1), Franxault (1), Ladoix-Serrigny (2), Marsannay-la-Côte (3), Nuits-Saint-Georges (2), Saint-Apollinaire (3), Saint-Nicolas-lès-Cîteaux (1), Sennecey-lès-Dijon (2), Tart-le-Bas (2).

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Cussey-sur-l'Ognon (2), Jougne (1).

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 juin 2020

Communes de Donzère (3), Romeyer (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Communes d'Allex (3), Hauterives (1), Livron-sur-Drôme (1), Ratières (1), Vaunaveys-la-Rochette (2).

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Saint-Éliph (1).

DÉPARTEMENT DU GARD

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Saint-Gilles (4).

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2017 au 30 septembre 2017

Commune de Lunel (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2019 au 30 septembre 2019

Commune de Matelles (Les) (2).

DÉPARTEMENT DU JURA

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes d'Amange (2), Annoire (2), Arbois (2), Arlay (2), Asnans-Beauvoisin (3), Augea (2), Authume (2), Baverans (2), Beaufort-Orbagna (3), Bersaillin (4), Biefmorin (3), Bletterans (2), Bois-de-Gand (3), Brainans (3), Chaînée-des-Coupis (1), Champdivers (2), Champrougier (3), Champvans (2), Chapelle-Voland (3), Charme (La) (3), Chassagne (La) (2), Château-Chalon (2), Chateley (Le) (1), Chaumergy (3), Chemenot (2), Chêne-Bernard (1), Chille (2), Colonne (3), Commenailles (3), Cosges (3), Courlans (2), Cousance (3), Cuisia (2), Dammartin-Marpain (2), Damparis (2), Desnes (3), Deux-Fays (Les) (2), Digna (3), Dole (3), Essards-Taignevaux (Les) (3), Étrepigney (1), Fontainebrux (2), Foulenay (3), Francheville (2), Frasne-les-Meulières (3), Gevingey (2), Gizia (2), Hays (Les) (3), Larnaud (2), Lavangeot (1), Lombard (2), Longwy-sur-le-Doubs (2), Lons-le-Saunier (2), Louverot (Le) (2), Macornay (2), Mantry (3), Messia-sur-Sorne (2), Miéry (3), Moiron (1), Molay (2), Monay (2), Monnières (2), Montain (2), Montbarrey (2), Montholier (2), Montigny-lès-Arsures (2), Montmorot (2), Mont-sous-Vaudrey (3), Mouchard (2), Nance (2), Neublans-Abergement (2), Neuvilley (3), Nogna (1), Ounans (2), Oussières (2), Parcey (3), Passenans (1), Peintre (2), Perrigny (2), Peseux (2), Pin (Le) (2), Plainoiseau (2), Pointre (3), Pont-de-Poitte (2), Port-Lesney (2), Quintigny (1), Relans (2), Revigny (1), Ruffey-sur-Seille (3), Rye (3), Saint-Baraing (2), Saint-Cyr-Montmalin (3), Saint-Didier (3), Saint-Lothain (2), Saint-Loup (1), Salins-les-Bains (3), Sellières (3), Sergenaux (3), Tavaux (2), Thervay (2), Toulouse-le-Château (3), Val-Sonnette (2), Vaudrey (3), Vers-sous-Sellières (3), Villers-les-Bois (3), Villette-lès-Dole (3), Vincent-Froideville (2).

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Baillou (1), Chaussée-Saint-Victor (La) (2), Couëtron-au-Perche (1).

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Veauche (2), Vougy (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Saint-Pierre-la-Noaille (1), Saint-Romain-la-Motte (3).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 juin 2020

Communes de Polignac, Puy-en-Velay (Le), Vals-près-le-Puy.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Sainte-Menehould (1), Sermaize-les-Bains (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes d'Allemant (2), Ambrières (1), Courthiézy (1), Éclaires (1), Hauteville (1), Prouilly (1).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Chamouilley (2), Germainvilliers (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Blécourt (1), Breuvannes-en-Bassigny (2), Frampas (3), Magneux (1), Sarrey (1).

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Cosnes-et-Romain (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes d'Aingeray (1), Allamps (2), Avril (2), Beaumont (1), Bulligny (2), Diarville (3), Dieulouard (2), Dommartin-sous-Amance (3), Fléville-Lixières (1), Gugney (1), Han-devant-Pierrepont (1), Laître-sous-Amance (1), Lesménils (2), Martincourt (1), Ménil-la-Tour (2), Moutiers (1), Praye (1), Saint-Firmin (1), Ville-au-Val (2), Xonville (1).

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Beaulieu-en-Argonne (1), Juvigny-en-Perthois (1), Marson-sur-Barboure (1), Val-d'Ornain (2), Villers-aux-Vents (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Gincrey (1).

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes d'Argancy (2), Bazoncourt (3), Corny-sur-Moselle (3), Elvange (2), Farschviller (1), Haute-Vigneulles (2), Honskirch (1), Lachambre (1), Marieulles (2), Metzervisse (2), Moulins-lès-Metz (3), Pommérieux (2), Pontoy (3), Saint-Hubert (1), Sanry-lès-Vigy (3), Talange (1), Terville (2), Vernéville (2).

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 juin 2020

Commune de Cervon (3).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Communes d'Alligny-en-Morvan (2), Arbourse (2), Château-Chinon (Campagne) (1), Chiddes (3), Crux-la-Ville (3), Diennes-Aubigny (2), Donzy (2), Fertrève (2), Garchy (3), Giry (2), Limon (1), Lormes (1), Lurcy-le-Bourg (3), Menestreau (3), Menou (2), Mhère (1), Saint-Hilaire-en-Morvan (1), Tintury (3), Vielmanay (3).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes d'Annay (3), Azy-le-Vif (2), Cercy-la-Tour (2), Champvoux (3), Charrin (3), Chaulgnes (3), Cossaye (2), Coulanges-lès-Nevers (3), Garchizy (3), Marzy (3), Nevers (3), Saint-Andelain (2), Saint-Loup (3), Saint-Martin-sur-Nohain (3), Saint-Parize-en-Viry (1), Saint-Père (3), Toury-Lurcy (3), Toury-sur-Jour (1), Verneuil (3).

DÉPARTEMENT DU NORD

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 juin 2020

Communes d'Arnèke (1), Attiches (1), Bambecque (1), Bousbecque (1), Caëstre (1), Croix (1), Doulieu (Le) (2), Esquelbecq (1), Forest-sur-Marque (1), Godewaersvelde (1), Halluin (1), Hem (1), Merville (2), Neuville-en-Ferrain (1), Roncq (1), Roubaix (1), Steenwerck (1), Zermezeele (1), Zuytpeene (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Communes d'Aix-en-Pévèle (2), Anor (2), Aubers (1), Auchy-lez-Orchies (1), Awoingt (1), Buysscheure (1), Cartignies (1), Cobrieux (2), Coutiches (1), Ferrière-la-Petite (1), Fromelles (1), Gorgue (La) (1), Illies (1), Maubeuge (3), Mons-en-Pévèle (1), Montigny-en-Cambrésis (1), Nieurlet (2), Prisches (1), Saint-Saulve (1), Templeuve-en-Pévèle (1), Wannehain (2), Watten (1).

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Gouvieux (1), Montataire (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Beauvais (1), Cramoisy (1).

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Parfondeval (1), Perche en Nocé (1), Saint-Denis-sur-Sarthon (1), Saint-Germain-des-Grois (1), Saint-Hilaire-sur-Risle (1).

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 juin 2020

Communes de Barlin (1), Bruay-la-Buissière (1), Leforest (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Aix-Noulette (1), Bourlon (2), Verlincthun (2), Vimy (1).

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2019

Commune de Saint-Agoulin (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 juin 2020

Communes de Plauzat (4), Sauxillanges (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Chas (3), Clerlande (3), Davayat (4), Gerzat (3), Riom (4), Saint-Bonnet-près-Riom (3), Saint-Ignat (3), Surat (2).

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Hohengœft (1), Littenheim (1), Obermodern-Zutzendorf (1), Ohlungen (1), Schopperten (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Leutenheim (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Forstheim (1), Scharrachbergheim-Irmstett (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Saverne (3).

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Commune d'Uffholtz (1).

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Dracé (1), Lentilly (2), Sain-Bel (1), Saint-Germain-au-Mont-d'Or (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes d'Alix (2), Brignais (1), Brindas (2), Bully (2), Caluire-et-Cuire (1), Champagne-au-Mont-d'Or (1), Chasselay (2), Chessy (2), Fleurieux-sur-l'Arbresle (2), Lozanne (1), Pommiers (2), Saint-Didier-au-Mont-d'Or (2), Villefranche-sur-Saône (3).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Bougey (2), Bouhans-et-Feurg (1), Buffignécourt (1), Citey (1), Fouchécourt (1), Gray (2), Lure (3), Lyoffans (1), Magny-Danigon (1), Magny-Jobert (1), Magny-lès-Jussey (1), Mailley-et-Chazelot (2), Melin (1), Moffans-et-Vacheresse (1), Passavant-la-Rochère (2), Pesmes (2), Ronchamp (2), Rupt-sur-Saône (1), Saint-Rémy-en-Comté (1), Sauvigney-lès-Gray (1), Senoncourt (1), Sorans-lès-Breurey (2), Vantoux-et-Longevelle (1), Vernois-sur-Mance (2), Villefrancon (1).

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Chassigny-sous-Dun (1), Ciry-le-Noble (2), Crêches-sur-Saône (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Bonnay (1), Bouhans (2), Charrecey (2), Louhans (2), Marnay (1), Mellecey (2), Montceau-les-Mines (2), Prizy (2).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Massy (1).

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Crégy-lès-Meaux (2), Dammartin-en-Goële (2), Mitry-Mory (2), Monthyon (2), Othis (3), Penchard (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes d'Amillis (1), Boisdon (1), Boissise-la-Bertrand (2), Boissise-le-Roi (2), Boissy-le-Châtel (2), Boutigny (2), Celle-sur-Morin (La) (1), Cesson (2), Chanteloup-en-Brie (1), Châtelet-en-Brie (Le) (2), Chenoise-Cucharmoy (2), Claye-Souilly (2), Combs-la-Ville (2), Congis-sur-Thérouanne (1), Courtry (2), Coutevroult (2), Émerainville (2), Esbly (2), Évry-Grégy-sur-Yerre (2), Ferrières-en-Brie (1), Gastins (2), Lagny-sur-Marne (1), Lescherolles (1), Lésigny (1), Lizines (1), Lorrez-le-Bocage-Préaux (2), Maincy (1), Maison-Rouge (2), Mée-sur-Seine (Le) (2), Moisenay (2), Montévrain (1), Montolivet (1), Mouroux (2), Noisiel (2), Ozoir-la-Ferrière (1), Pin (Le) (2), Plessis-Feu-Aussoux (Le) (2), Pontault-Combault (2), Pringy (2), Quincy-Voisins (2), Roissy-en-Brie (2), Saint-Augustin (1), Saint-Denis-lès-Rebais (1), Saint-Fargeau-Ponthierry (2), Saint-Fiacre (2), Savigny-le-Temple (2), Seine-Port (2), Sept-Sorts (1), Servon (1), Thorigny-sur-Marne (1), Vaux-le-Pénil (2), Villemareuil (2).

DÉPARTEMENT DES YVELINES

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Chavenay (2), Crespières (1), Loges-en-Josas (Les) (2), Marly-le-Roi (1), Mesnil-Saint-Denis (Le) (2), Saint-Nom-la-Bretèche, Verrière (La) (2), Villette (1), Villiers-Saint-Frédéric (2).

DÉPARTEMENT DU TARN

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Cagnac-les-Mines, Saint-Juéry, Saint-Lieux-lès-Lavaur.

DÉPARTEMENT DU VAR

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 juin 2020

Commune de Seyne-sur-Mer (La) (4).

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes d'Antigny (5), Asnières-sur-Blour (1), Bourg-Archambault (2), Bussière (La) (4), Isle-Jourdain (L') (2), Jouhet (5), Journet (3), Lathus-Saint-Rémy (5), Leignes-sur-Fontaine (3), Lussac-les-Châteaux (4), Millac (3), Montmorillon (4), Persac (4), Queaux (4), Saint-Germain (2), Saint-Savin (4), Saulgé (3), Thollet (3), Trimouille (La) (3), Vigeant (Le) (1).

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Baudricourt (2), Gironcourt-sur-Vraine (4), Maconcourt (2), Martigny-les-Bains (3), Mirecourt (4), Offroicourt (1), Puzieux (1), Rainville (2), Saint-Ouen-lès-Parey (2), Tollaincourt (1), Vaudoncourt (1), Villotte (3), Vouxey (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes d'Autreville (1), Bussang (2), Circourt (1), Coussey (1), Évaux-et-Ménil (1), Hagécourt (2), Houssière (La) (2), Hymont (2), Liffol-le-Grand (3), Mattaincourt (2), Moncel-sur-Vair (1), Pierrefitte (1), Punerot (1), Rugney (1), Ruppes (1), Suriauville (1), Valleroy-aux-Saules (2), Vittel (3).

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 juin 2020

Communes d'Avallon (3), Égleny (2), Étaule (3), Monéteau (3).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Dollot (1), Saint-Clément (1).

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Rougemont-le-Château (3).

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Boullay-les-Troux (1), Chilly-Mazarin (2), Égly (2), Épinay-sous-Sénart (1), Étiolles (2), Gif-sur-Yvette (2), Gometz-la-Ville (1), Montgeron (2), Sermaise (2), Soisy-sur-Seine (2), Yerres (2).

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Fontenay-aux-Roses (2), Marnes-la-Coquette (1), Sèvres (2), Suresnes (2).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes d'Aulnay-sous-Bois (1), Bagnolet (2), Gagny (2), Lilas (Les) (1), Neuilly-Plaisance (2), Villepinte (2).

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes d'Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bry-sur-Marne, Cachan, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Marolles-en-Brie, Nogent-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne, Plessis-Trévise (Le), Queue-en-Brie (La), Santeny, Villecresnes, Villejuif, Villiers-sur-Marne.

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Baillet-en-France (1), Bessancourt, Cergy (3), Courdimanche (3), Eaubonne (2), Ézanville (2), Frépillon (2), Margency (2), Menucourt (3), Moisselles (1), Montlignon (3), Montmorency (3), Plessis Bouchard (Le) (2), Sagy (2), Saint-Leu-la-Forêt (2), Saint-Prix (1), Saint-Witz (1), Sarcelles (1), Seraincourt (1), Taverny (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes d'Argenteuil, Cormeilles-en-Parisis (2), Deuil-la-Barre (1), Enghien-les-Bains (1), Ermont (1), Franconville (2), Frette-sur-Seine (La) (1), Groslay (2), Herblay-sur-Seine (2), Montmagny (2), Presles (1), Saint-Gratien (1), Sannois (2), Soisy-sous-Montmorency (1), Vauréal (2).

ANNEXE II

COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Montclus.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Cagnes-sur-Mer, Grasse.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er mai 2020 au 31 octobre 2020

Commune de Biot.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 1er octobre 2020

Commune de Roquette-sur-Siagne (La).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Commune d'Antibes.

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Aubenas, Ruoms, Saint-Sauveur-de-Montagut, Sampzon, Vagnas.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Villeneuve-de-Berg.

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 18 décembre 2020

Commune de Bastide-sur-l'Hers (La).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Bordes-sur-Arize (Les), Foix, Fossat (Le), Lézat-sur-Lèze, Lorp-Sentaraille, Mas-d'Azil (Le), Mirepoix, Montbel, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Ybars, Saverdun, Tour-du-Crieu (La), Tourtrol.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er mai 2020 au 27 novembre 2020

Commune de Sainte-Croix-Volvestre.

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Alairac, Portel-des-Corbières, Villeneuve-la-Comptal.

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Sainte-Eulalie-de-Cernon.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Saint-Cannat, Saint-Martin-de-Crau.

DÉPARTEMENT DU CANTAL

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Sansac-de-Marmiesse.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Chassors, Saint-Laurent-de-Cognac, Saint-Sulpice-de-Ruffec.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 23 décembre 2020

Commune de Salles-sur-Mer.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 30 décembre 2020

Commune de Pouillac.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Arvert, Jonzac, Saint-Jean-de-Liversay.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 31 octobre 2020

Commune de Mathes (Les).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Laigne (La).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er mai 2020 au 31 octobre 2020

Commune de Vergeroux.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 21 juin 2020 au 21 septembre 2020

Commune de Migron.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Saint-Hilaire-du-Bois.

DÉPARTEMENT DU CHER

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Levet, Poisieux, Sancergues, Sens-Beaujeu.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er novembre 2019 au 31 décembre 2019

Commune de Riel-les-Eaux.

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Commune d'Évaux-les-Bains.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er mai 2020 au 7 septembre 2020

Commune de Chambon-sur-Voueize.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 20 août 2020

Communes de Boussac, Genouillac, Saint-Laurent, Saint-Silvain-Montaigut.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 24 septembre 2020

Commune de Glénic.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 7 juillet 2020 au 8 septembre 2020

Commune de Saint-Éloi.

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Biras, Brouchaud, Chantérac, Montrem, Saint-Laurent-la-Vallée, Sanilhac.

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Arcey, Avanne-Aveney, École-Valentin, Pouilley-Français, Vaire, Villers-Buzon.

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 août 2020

Commune de Pierrelongue.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Montbrun-les-Bains.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze.

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2019

Commune de Haye-Malherbe (La).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 30 décembre 2020

Commune d'Écaquelon.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Amfreville-les-Champs, Bernay, Étrépagny, Sainte-Colombe-près-Vernon.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020

Commune d'Épieds.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Champhol, Coudray (Le), Lèves, Theuville.

DÉPARTEMENT DU GARD

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Aujargues, Boisset-et-Gaujac, Castillon-du-Gard, Gallargues-le-Montueux, Laudun-l'Ardoise, Robiac-Rochessadoule, Saint-Christol-lez-Alès, Sainte-Anastasie, Saint-Victor-de-Malcap, Sommières.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 31 octobre 2020

Commune de Nages-et-Solorgues.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er mai 2020 au 31 octobre 2020

Communes d'Aubais, Cruviers-Lascours.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 15 août 2020

Commune de Saint-Laurent-la-Vernède.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 31 août 2020

Communes de Mons, Sauzet.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 1er septembre 2020

Commune de Martignargues.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 18 septembre 2020

Commune de Castelnau-Valence.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 30 septembre 2020

Communes d'Arpaillargues-et-Aureillac, Barjac, Moulézan, Mus, Saint-Jean-du-Pin.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 31 octobre 2020

Commune de Deaux.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020

Commune d'Aigues-Vives.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 6 juin 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Moussac.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 15 juin 2020 au 18 septembre 2020

Commune de Seynes.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 1er septembre 2020

Commune de Monteils.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Rousson.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 31 octobre 2020

Commune de Saint-Privat-des-Vieux.

DÉPARTEMENT DU GERS

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Beaumont, Lasserade, Marguestau, Mauléon-d'Armagnac, Pouy-Roquelaure, Sainte-Marie, Saint-Mézard.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Brède (La), Cambes.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Alignan-du-Vent, Balaruc-le-Vieux, Canet, Clapiers, Combaillaux, Grabels, Juvignac, Lieuran-lès-Béziers, Montaud, Prades-le-Lez, Puisserguier, Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Jean-de-Védas, Saussines, Sérignan, Teyran, Tourbes.

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Bazaiges, Berthenoux (La), Bouges-le-Château, Buxières-d'Aillac, Châteauroux, Ciron, Concremiers, Guilly, Jeu-les-Bois, Luzeret, Magny (Le), Poinçonnet (Le), Pouligny-Saint-Pierre, Saint-Genou, Sarzay, Sassierges-Saint-Germain, Thenay, Tournon-Saint-Martin, Verneuil-sur-Igneraie, Vigoux, Villegouin.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 15 mars 2020 au 30 novembre 2020

Commune de Gehée.

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 30 novembre 2020

Commune de Chemillé-sur-Dême.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 2 décembre 2020

Commune de Semblançay.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 18 décembre 2020

Commune de Veigné.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 30 décembre 2020

Commune de Beaumont-Louestault.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Artannes-sur-Indre, Athée-sur-Cher, Azay-sur-Cher, Ballan-Miré, Beaulieu-lès-Loches, Beaumont-Village, Berthenay, Braye-sur-Maulne, Cangey, Cerelles, Chambon, Chambray-lès-Tours, Chançay, Chanceaux-sur-Choisille, Chapelle-Blanche-Saint-Martin (La), Charentilly, Château-la-Vallière, Chemillé-sur-Indrois, Cinq-Mars-la-Pile, Civray-sur-Esves, Coteaux-sur-Loire, Cussay, Druye, Esvres, Île-Bouchard (L'), Joué-lès-Tours, Larçay, Liège (Le), Ligueil, Loché-sur-Indrois, Louans, Louroux (Le), Luynes, Luzillé, Manthelan, Marcilly-sur-Maulne, Membrolle-sur-Choisille (La), Mettray, Monnaie, Montbazon, Monthodon, Montreuil-en-Touraine, Monts, Neuillé-le-Lierre, Neuvy-le-Roi, Notre-Dame-d'Oé, Noyant-de-Touraine, Orbigny, Parçay-Meslay, Petit-Pressigny (Le), Reugny, Saint-Avertin, Saint-Branchs, Saint-Cyr-sur-Loire, Sainte-Catherine-de-Fierbois, Saint-Étienne-de-Chigny, Saint-Laurent-en-Gâtines, Savigné-sur-Lathan, Savigny-en-Véron, Sepmes, Sonzay, Sorigny, Thilouze, Tours, Truyes, Vernou-sur-Brenne, Vou, Yzeures-sur-Creuse.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er mai 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Neuville-sur-Brenne.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 31 août 2020

Commune de Saint-Roch.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Loches.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Perrusson.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 24 juillet 2020 au 4 septembre 2020

Commune de Neuil.

DÉPARTEMENT DU JURA

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 24 novembre 2020

Commune de Salans.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Gevry, Louvatange, Malange, Moissey, Morbier, Ougney, Reithouse, Serre-les-Moulières.

DÉPARTEMENT DES LANDES

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Aurice, Saint-Loubouer.

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Chapelle-Vendômoise (La), Ferté-Imbault (La), Gièvres, Lestiou, Mondoubleau, Montils (Les), Selles-sur-Cher, Suèvres, Valloire-sur-Cisse.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 20 juin 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Saint-Arnoult.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Bénisson-Dieu (La), Riorges, Villerest.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Lantriac.

DÉPARTEMENT DU LOT

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2019 au 31 décembre 2019

Commune de Frayssinet.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2019

Commune de Saint-Cirq-Madelon.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 31 juillet 2019 au 31 décembre 2019

Commune de Salviac.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Seyches.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 5 novembre 2020

Commune de Montastruc.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 30 novembre 2020

Communes de Puysserampion, Saint-Astier, Saint-Géraud.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 1er décembre 2020

Commune de Port-Sainte-Marie.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Allez-et-Cazeneuve, Aubiac, Auradou, Bajamont, Beaupuy, Bias, Birac-sur-Trec, Blaymont, Boé, Bon-Encontre, Bouglon, Bourgougnague, Brax, Cahuzac, Cancon, Casteljaloux, Castella, Castelmoron-sur-Lot, Cavarc, Clairac, Clermont-Soubiran, Colayrac-Saint-Cirq, Condezaygues, Cours, Cuq, Dausse, Dolmayrac, Escassefort, Espiens, Foulayronnes, Francescas, Fumel, Gaujac, Grayssas, Hautefage-la-Tour, Hautesvignes, Houeillès, Labastide-Castel-Amouroux, Lacapelle-Biron, Lacaussade, Lachapelle, Lamontjoie, Laparade, Lauzun, Lavardac, Lévignac-de-Guyenne, Marmande, Massoulès, Mauvezin-sur-Gupie, Miramont-de-Guyenne, Moirax, Monclar, Monflanquin, Montauriol, Montayral, Montesquieu, Monteton, Montignac-de-Lauzun, Montpezat, Moustier, Nomdieu, Pailloles, Penne-d'Agenais, Pont-du-Casse, Prayssas, Puymiclan, Puymirol, Réaup-Lisse, Roquefort, Ruffiac, Saint-Aubin, Saint-Caprais-de-Lerm, Saint-Colomb-de-Lauzun, Sainte-Colombe-de-Villeneuve, Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Sainte-Maure-de-Peyriac, Saint-Georges, Saint-Hilaire-de-Lusignan, Saint-Jean-de-Thurac, Saint-Léon, Saint-Martin-Curton, Saint-Pardoux-Isaac, Saint-Pastour, Saint-Pierre-de-Buzet, Saint-Quentin-du-Dropt, Saint-Salvy, Saint-Sylvestre-sur-Lot, Saint-Urcisse, Saint-Vincent-de-Lamontjoie, Saint-Vite, Salles, Sauvagnas, Sauvetat-de-Savères (La), Sauvetat-sur-Lède (La), Ségalas, Sembas, Sérignac-Péboudou, Sérignac-sur-Garonne, Tayrac, Tournon-d'Agenais, Verteuil-d'Agenais, Villeneuve-sur-Lot, Villeréal.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 2 janvier 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Passage (Le).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Castelnaud-de-Gratecambe.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er mai 2020 au 1er octobre 2020

Commune d'Agnac.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er mai 2020 au 31 octobre 2020

Commune de Monbahus.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Monségur.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Anthé, Sainte-Livrade-sur-Lot.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Cassignas, Laplume, Rayet.

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 15 juin 2020 au 15 septembre 2020

Commune de Chadenet.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Briollay, Gennes-Val-de-Loire, Montilliers, Plessis-Grammoire (Le).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 15 août 2020

Commune de Sarrigné.

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Montsûrs.

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Azerailles, Chenevières, Einvaux, Einville-au-Jard, Moriviller, Mouacourt, Varangéville.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Armes, Brinay, Clamecy, Fourchambault, Ruages, Saint-Maurice, Tannay.

DÉPARTEMENT DU NORD

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Steenbecque, Thiennes.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Morbecque.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Hardifort.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Wemaers-Cappel.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2020

Commune d'Oudezeele.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er novembre 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Landas.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 6 novembre 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Radinghem-en-Weppes.

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Clermont, Fresnières, Sermaize.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 15 mars 2020 au 15 octobre 2020

Commune de Trie-Château.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 15 septembre 2019 au 15 octobre 2019

Commune de Longueville.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Aulhat-Flat, Cournon-d'Auvergne, Crouzille (La), Montcel, Moriat, Pérignat-lès-Sarlième, Pérignat-sur-Allier, Randan, Rentières.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Aubin, Buros, Laroin, Mesplède, Orthez.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2019 au 20 octobre 2019

Commune de Combeaufontaine.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 12 novembre 2020

Commune de Chagey.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Avrigney-Virey, Champagney, Creveney, Éhuns, Équevilley, Linexert, Marnay, Montessaux, Pusey, Trémoins.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er mars 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Citers.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 22 septembre 2020

Commune de Loulans-Verchamp.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er mai 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Faymont, Vaivre-et-Montoille.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 20 juin 2020 au 15 novembre 2020

Commune de Vesoul.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 20 décembre 2020

Commune de Montcey.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 décembre 2020

Commune de Neurey-en-Vaux.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Comberjon, Mailleroncourt-Charette.

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Curgy, Monthelon.

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Aix-les-Bains, Apremont, Gerbaix, Val-d'Arc.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Villeneuve-les-Bordes.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 7 janvier 2020 au 20 septembre 2020

Commune de Rumont.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 21 juin 2020 au 21 septembre 2020

Commune de Ormes-sur-Voulzie (Les).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Machault.

DÉPARTEMENT DES YVELINES

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Maule, Méré, Mittainville, Orvilliers.

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Aiffres, Airvault, Amuré, Aubigny, Beaulieu-sous-Parthenay, Bessines, Celles-sur-Belle, Champdeniers, Châteliers (Les), Chauray, Chizé, Coulon, Crèche (La), Ferrière-en-Parthenay (La), François, Fressines, Irais, Lhoumois, Louzy, Magné, Marigny, Ménigoute, Messé, Nanteuil, Niort, Pamproux, Pers, Peyratte (La), Prahecq, Prailles-La Couarde, Pressigny, Reffannes, Saint-Gelais, Saint-Généroux, Saint-Léger-de-Montbrun, Saint-Symphorien, Saint-Varent, Soudan, Thouars, Val en Vignes, Vanneau-Irleau (Le), Vasles, Vouillé.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 31 décembre 2020

Commune d'Aigondigné.

DÉPARTEMENT DU TARN

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 28 décembre 2020

Commune de Teulat.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Bellegarde-Marsal, Brens, Cambon-lès-Lavaur, Fénols, Graulhet, Labastide-Gabausse, Larroque, Lombers, Loupiac, Marssac-sur-Tarn, Montpinier, Navès, Payrin-Augmontel, Poulan-Pouzols, Puéchoursi, Puycelsi, Saint-Genest-de-Contest, Saint-Michel-Labadié, Saïx, Veilhes.

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 30 novembre 2020

Commune de Montbarla.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 30 décembre 2020

Commune de Savenès.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Asques, Aucamville, Auterive, Balignac, Barry-d'Islemade, Barthes (Les), Bessens, Bourg-de-Visa, Campsas, Castéra-Bouzet, Caussade, Cazes-Mondenard, Comberouger, Coutures, Donzac, Dunes, Faudoas, Gasques, Goas, Honor-de-Cos (L'), Labastide-du-Temple, Lamothe-Capdeville, Lauzerte, Mansonville, Marignac, Meauzac, Moissac, Montauban, Montfermier, Montpezat-de-Quercy, Saint-Aignan, Saint-Loup, Saint-Nauphary, Saint-Porquier, Vaïssac, Villemade.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er mars 2020 au 30 novembre 2020

Commune de Lafrançaise.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Commune d'Albefeuille-Lagarde.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 15 juin 2020 au 15 septembre 2020

Commune de Lavit.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Grisolles.

DÉPARTEMENT DU VAR

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Cuers.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Rians.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Cadière-d'Azur (La).

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Ansouis, Avignon, Cavaillon, Courthézon, Gigondas, Gordes, Goult, Lagnes, Lapalud, Lauris, Lioux, Mérindol, Murs, Pertuis, Puget, Rasteau, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Saturnin-lès-Apt, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Vaugines, Villars, Villes-sur-Auzon.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 26 octobre 2019 au 31 décembre 2019

Commune de Dompierre-sur-Yon.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 30 décembre 2020

Commune de Bourneau.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Montaigu-Vendée, Saint-Denis-du-Payré, Saint-Hilaire-le-Vouhis, Saint-Jean-de-Monts, Saint-Vincent-Sterlanges, Tranche-sur-Mer (La).

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Saint-Benoît.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 octobre 2020

Commune de Chasseneuil-du-Poitou.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 18 novembre 2020

Commune de Chatain.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 19 novembre 2020

Commune de Magné.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 24 novembre 2020

Communes de Chalandray, Fleuré.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 25 novembre 2020

Commune de Chaunay.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 27 novembre 2020

Communes de Mauprévoir, Mazerolles, Montamisé, Saint-Georges-lès-Baillargeaux.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 30 novembre 2020

Communes de Lizant, Thuré, Valence-en-Poitou.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 1er décembre 2020

Commune de Maulay.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 5 décembre 2020

Commune de Villemort.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 7 décembre 2020

Communes de Chapelle-Moulière (La), Nieuil-l'Espoir.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 8 décembre 2020

Communes d'Avanton, Lauthiers, Ligugé, Naintré, Saint-Laon, Saint-Maurice-la-Clouère, Savigné, Smarves.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 9 décembre 2020

Communes d'Archigny, Béruges, Lusignan, Poitiers.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 10 décembre 2020

Communes d'Angles-sur-l'Anglin, Béthines, Biard, Blanzay, Cloué, Ferrière-Airoux (La), Guesnes, Haims, Latillé, Moncontour, Pleumartin.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 11 décembre 2020

Communes d'Angliers, Aslonnes, Bonnes, Chapelle-Bâton (La), Châtellerault, Civray, Coulombiers, Dienné, Fontaine-le-Comte, Liniers, Loudun, Marçay, Migné-Auxances, Mirebeau, Nouaillé-Maupertuis, Ormes (Les), Pressac, Saint-Rémy-sur-Creuse, Savigny-Lévescault, Senillé-Saint-Sauveur, Vernon, Villedieu-du-Clain (La).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 12 décembre 2020

Communes de Gizay, Saint-Julien-l'Ars, Villiers, Voulon.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 13 décembre 2020

Commune de Bouresse.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 14 décembre 2020

Communes d'Anché, Brux, Celle-Lévescault, Champagné-Saint-Hilaire, Dangé-Saint-Romain, Ingrandes, Jardres, Lavoux, Pouillé, Sainte-Radégonde, Saint-Sauvant, Saint-Secondin, Sanxay, Tercé, Verrières, Vivonne, Vouneuil-sous-Biard.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 15 décembre 2020

Communes de Beaumont Saint-Cyr, Cenon-sur-Vienne, Château-Garnier, Cissé, Doussay, Lencloître, Sommières-du-Clain.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 16 décembre 2020

Commune de Sèvres-Anxaumont.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 18 décembre 2020

Commune de Boivre-la-Vallée.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 23 décembre 2020

Communes de Leigné-les-Bois, Rouillé.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 28 décembre 2020

Communes de Bignoux, Monthoiron.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Asnois, Charroux, Château-Larcher, Chauvigny, Coussay-les-Bois, Genouillé, Jaunay-Marigny, Lhommaizé, Mignaloux-Beauvoir, Roche-Posay (La), Roche-Rigault (La), Roches-Prémarie-Andillé, Saint-Jean-de-Sauves, Saint-Martin-l'Ars, Scorbé-Clairvaux, Surin, Valdivienne, Vouneuil-sur-Vienne.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er mars 2020 au 30 novembre 2020

Commune de Sammarçolles.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 31 octobre 2020

Commune de Chenevelles.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Croutelle, Puye (La), Saint-Pierre-de-Maillé.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 31 octobre 2020

Commune de Martaizé.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Saint-Romain.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 1er octobre 2020

Commune de Joussé.

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 8 décembre 2020

Commune d'Uxegney.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Golbey, Saint-Michel-sur-Meurthe.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er mars 2020 au 31 octobre 2020

Commune de Domèvre-sur-Durbion.

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 30 décembre 2020

Commune de Châtenois-les-Forges.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Commune de Belfort.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 31 août 2020

Commune de Pérouse.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes de Bures-sur-Yvette, Montlhéry.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er mars 2020 au 1er octobre 2020

Commune de Plessis-Pâté (Le).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020

Commune d'Arpajon.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er mai 2020 au 31 octobre 2020

Commune de Longpont-sur-Orge.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Ris-Orangis, Saint-Michel-sur-Orge.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juin 2020 au 31 octobre 2020

Commune de Villiers-sur-Orge.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 30 juillet 2020 au 16 août 2020

Commune de Juvisy-sur-Orge.

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Communes d'Épiais-Rhus, Frémainville, Génicourt, Livilliers, Magny-en-Vexin, Marines.

ANNEXE III

COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

1° Dans l'annexe I de l'arrêté interministériel (NOR : *INTE2112080A*) daté du 20 avril 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, publié au *Journal officiel* de la République française le 12 juin 2021, les communes d'Affléville (4), Chaligny (4), Champenoux(4), Choloy-Ménillot (3), Domgermain (4), Favières (3), Foug (4), Gondrecourt-Aix (3), Mercy-le-Bas (3), Moncel-sur-Seille (3), Vandoeuvre-lès-Nancy (3) et Villers-lès-Nancy (4) dans le département de la Meurthe-et-Moselle ; Mittersheim (4) dans le département de la Moselle ; Bouxwiller (4) et Frohmuhl (3) dans le département du Bas-Rhin ; Cluny (4), Igé (4) et Vineuse sur Fregande (La) (3) dans le département de la Saône-et-Loire sont supprimées.

Elles sont remplacées par :

« DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Gondrecourt-Aix (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes d'Affléville (3), Chaligny (3), Champenoux (3), Choloy-Ménillot (2), Domgermain(3), Favières (2), Foug (3), Mercy-le-Bas (2), Moncel-sur-Seille (2), Vandoeuvre-lès-Nancy (2), Villers-lès-Nancy (3).

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Mittersheim (3).

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Bouxwiller (3).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Frohmuhl (2).

DÉPARTEMENT DE LA SAÔNE-ET-LOIRE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Commune d'Igé (3).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Communes de Cluny (3), Vineuse sur Fregande (La) (2). » ;

2° Dans l'annexe I de l'arrêté interministériel (NOR : *INTE2114775A*) du 18 mai 2021, publié au *Journal officiel* de la République française le 6 juin 2021, les communes de Bologne (3) dans le département de Haute-Marne et d'Etain (4) dans le département de la Meuse sont supprimées.

Elles sont remplacées dans l'annexe I par :

« DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020

Commune de Bologne (2).

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Commune d'Etain (3). »